

Séance du 7 février 2019

Délibération n° 2019-11

L'an deux mil dix-neuf, le 7 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 31 janvier 2019.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Madame Josette BEAUBIER, Madame Jacqueline PRENCHERE à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5-7	Thème : intercommunalité

Objet : modification statutaire du SDE03

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-37 et L.5211-20 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2018-44 du 17 mai 2018 du conseil communautaire relative à la demande d'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) ;

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier du 30 novembre 2018 relative à l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier du 28 septembre 2018 relative à la modification statutaire 2018 ;

CONSIDERANT que la procédure d'adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais au SDE 03 est en cours ;

CONSIDERANT que la modification statutaire engagée par le SDE03 doit permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical et qu'ainsi la version des statuts jointe à la présente délibération intègre deux compétences optionnelles et deux activités supplémentaires :

- en 8^{ème} compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule ;
- en 9^{ème} compétence optionnelle : l'hydrogène ;
- en 5^{ème} activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics ;
- en 6^{ème} activité : la planification énergétique territoriale ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article de prendre acte de la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité
unique : syndical le 28 septembre selon le document annexé.

Fait et délibéré le 7 février 2019,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COURAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.